

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la simple question Alexandre Berthoud –
Combien de Vaudoises et Vaudoises cotisent au 3ème pilier A ? (23_QUE_30)**

Rappel de l'intervention parlementaire

La prévoyance vieillesse est un défi pour l'entier de la population. Selon de nombreuses projections, les possibilités de cotisation actuelles ne permettront pas d'assurer des rentes suffisantes pour de nombreux actifs. Aux yeux du signataire, il convient d'examiner de nouvelles pistes de cotisations pour assurer des rentes sûres et durables pour les générations futures.

Ainsi j'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat :

en procédant à une moyenne des 5 dernières périodes fiscales et en reprenant les décisions fiscales, combien de Vaudoises et Vaudois cotisent au 3ème pilier A ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le nombre de Vaudoises et de Vaudois ayant, fiscalement, fait valoir une déduction pour cotisation à un 3ème pilier A (code 310 de la déclaration d'impôt) s'élève, en moyenne, à 179'993 personnes pour les périodes fiscales 2017 à 2021.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 août 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier a.i. :

F. Vodoz